

# Et si l'on imaginait le territoire de demain ?

Logement, développement économique et commercial, santé, transitions climatique et écologique,... Des thématiques qui seront abordées dans le cadre du prochain schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.



Les habitants sont invités à participer à l'élaboration du futur schéma de cohérence territoriale de l'arrondissement de Lens.

PAR ROBERT LEFEBVRE  
lens@lavoixdunord.fr

## LENS - HÉNIN.

### 1 Le SCOT, c'est quoi ?

Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) est un document d'urbanisme qui définit les évolutions à venir pour un territoire donné, sur les 15 ou 20 prochaines années. Celui-ci est obligatoire pour les communes depuis la loi du 13 décembre 2000. Il est créé grâce à une concertation collective d'environ 3 à 5 ans entre les élus, les associations, les citoyens (via une enquête publique), et l'État. Le schéma de cohérence territoriale fixe les règles générales des pro-

jets à mener sur le territoire. Les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec ses orientations. Ils sont en quelque sorte la feuille de route opérationnelle du SCOT.

### 2 Les 50 communes de l'arrondissement de Lens concernées

Le SCOT Lens-Liévin-Hénin-Carvin établit les grandes lignes en matière d'aménagement pour les 50 communes de l'arrondissement de Lens correspondant aux agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Le syndicat mixte en charge du SCOT élabore actuellement le nouveau schéma de cohérence territoriale pour la période 2023-2043. Des sujets comme le logement, les mobili-

tiques et commercial, la santé et les transitions climatique et écologique seront au cœur des échanges.

### 3 Les habitants invités à participer

Deux réunions publiques sont ouvertes à l'ensemble des habitants des 50 communes de l'arrondissement de Lens intéressés par les questions d'aménagement du territoire. Ces réunions publiques auront lieu le 23 janvier à 18 h à l'université Jean-Perrin, salle des thèses, rue Jean-Souvraz à Lens et le 25 janvier, à 18 h, au siège de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, 242, boulevard Albert-Schweitzer à Hénin-Beaumont. ■ Renseignements au 03 21 43 59 51, contact@scot.llhc.fr.